



Un rayonnement économique de l'agglomération parisienne plus intense vers l'ouest

L'attractivité économique de l'agglomération parisienne s'étend sur un vaste bassin comptant un tiers des emplois de France et dégageant 40 % de la richesse nationale. Les territoires composant ce bassin présentent une hétérogénéité de profils que la tertiarisation de l'économie a cependant tendance à atténuer.

L'activité économique est de plus en plus concentrée dans l'agglomération parisienne, entraînant des flux salariaux en faveur des zones avoisinantes, mais le tissu productif peine à se développer au-delà des limites de l'Île-de-France. Dans ce vaste territoire, les liens économiques avec la capitale sont plus intenses à l'ouest qu'à l'est, notamment le long de la Seine et de la Loire.

Cécile Le Fillâtre, Karl Pancarte, Insee Île-de-France

L'emprise économique de Paris s'étend bien au-delà de l'Île-de-France. En particulier, douze départements des régions limitrophes entretiennent des liens étroits avec la région capitale qui offre de nombreux emplois, facilement accessibles par les réseaux de transport (*Pour en savoir plus*). Avec l'Île-de-France, le bassin, ainsi formé, compte 20 départements et couvre 17 % de la superficie de la France métropolitaine. En 2015, il abrite 31 % de la population active (9,5 millions) et un tiers des emplois (8,8 millions) nationaux.

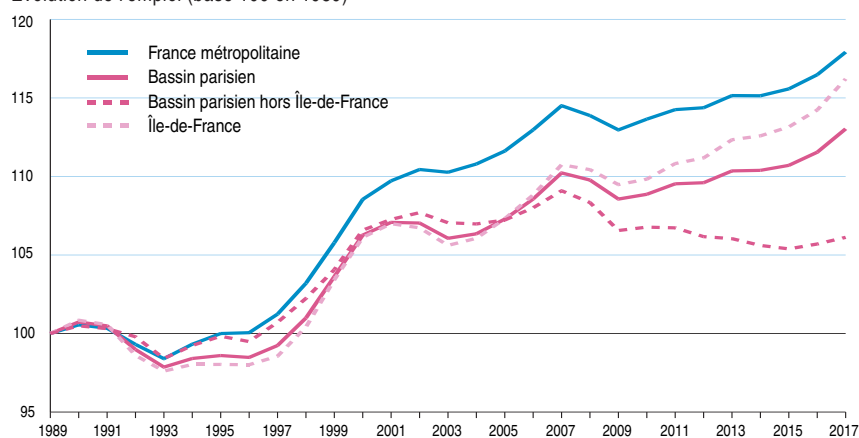
Le tissu productif de ce territoire, doté de 1,5 million d'établissements, dégage plus de 40 % de la richesse nationale (*Définitions*). Les emplois y relèvent plus fréquemment de la sphère productive qu'à l'échelle nationale (43 % contre 40 %) du fait d'une prédominance de certaines activités économiques, telles que les activités scientifiques, techniques et services administratifs et de soutien, l'information et la communication et, dans une moindre mesure, la logistique. Le bassin concentre notamment 41 % des fonctions métropolitaines et des services marchands de l'Hexagone.

Depuis 2005, l'emploi y évolue conformément au rythme national, mais de façon différenciée entre centre et périphérie. En Île-de-France, notamment en petite et gran-

de couronnes, l'emploi progresse de plus de 8 %, tandis qu'il tend à se contracter dans les départements non franciliens après les effets de la crise de 2008-2009 (*figure 1*).

1 L'Île-de-France, moteur de l'emploi dans le Bassin parisien depuis dix ans

Évolution de l'emploi (base 100 en 1989)



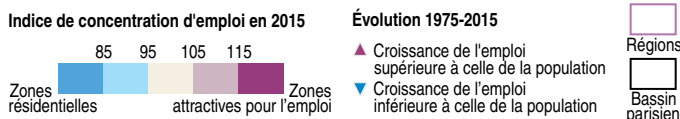
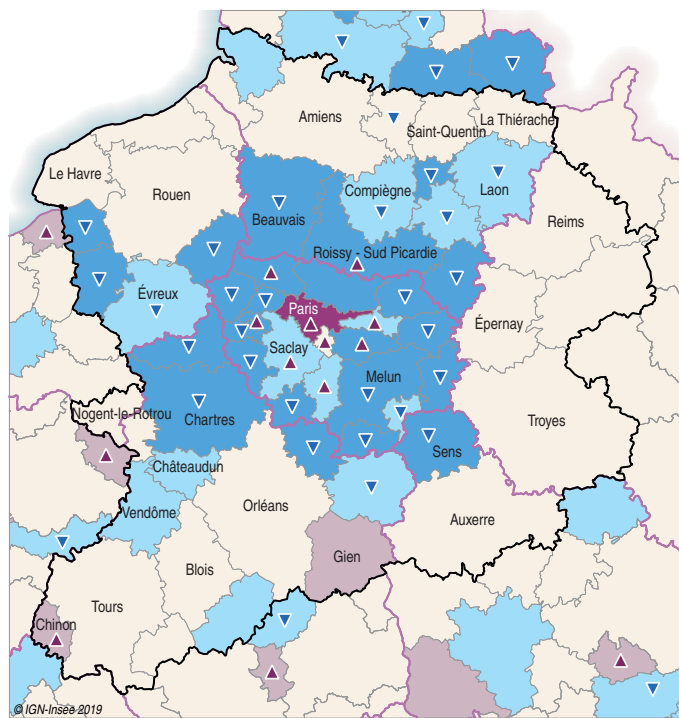
Source : Insee, Estel 1989 à 2017.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Île-de-France et la Préfecture de la Région d'Île-de-France, avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), des Directions régionales de l'Insee ainsi que des Secrétariats généraux aux affaires régionales des régions Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France et Normandie. Elle s'inscrit dans une série d'études publiées en 2019 et analysant ces territoires selon diverses thématiques.



2 La zone d'emploi de Paris toujours plus attractive

Indicateur de concentration d'emploi par zone d'emploi en 2015 et évolution 1975-2015



Lecture : la zone d'emploi de Chartres est dite résidentielle car elle ne comporte que 83 emplois pour 100 actifs occupés. Depuis 1975, l'emploi évolue moins rapidement que la population.

Source : Insee, recensements de la population 1975 et 2015.

3 Des fonctions métropolitaines au centre et productives aux franges

Typologie fonctionnelle des territoires



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire au lieu de travail.

Un territoire non homogène, marqué par le poids économique prépondérant de la capitale

À l'échelle des zones d'emploi, ce territoire présente d'autres disparités qui s'apprécient avant tout par une hyper-concentration de l'activité économique dans l'agglomération parisienne. Dans les métropoles régionales, y compris les plus grandes, ce phénomène est moins prégnant. En 2015, sept emplois du bassin sur dix sont localisés en Île-de-France, dont quatre dans la seule zone d'emploi de Paris, qui s'étend le long du RER A, de Poissy à Marne-la-Vallée. Cette dernière rassemble toujours près de la moitié des établissements du bassin, bien que cette part tende à diminuer ces dernières années. En outre, les établissements franciliens sont de plus grande taille et dégagent 78 % de la richesse du bassin. Hormis l'usine Renault de Cléon en Seine-Maritime, la totalité des 59 établissements privés de plus de 2 000 salariés se situent en Île-de-France, dont plus de la moitié à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Enfin, parmi les établissements créés entre 2006 et 2015, près de quatre sur cinq l'ont été en Île-de-France. Cette hétérogénéité s'observe également à travers les dynamiques d'emploi. Alors que le nombre d'emplois progresse nettement sur le

long terme (1975-2015) le long d'un axe Dreux-Provins, le nord du bassin, d'Abbeville à la Thiérache, est plus touché par des difficultés économiques, avec un emploi moins dynamique et un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (figure 2).

Dans l'hypercentre, l'emploi progresse plus vite que le nombre de résidents en emploi, sous l'effet du développement de quartiers d'affaires ou de territoires de projet comme Roissy et Saclay. Ce phénomène a pour effet d'accroître les polarités économiques et d'amplifier les trajets domicile-travail. Ainsi, l'élargissement progressif de la couronne résidentielle autour de Paris se poursuit. Elle déborde largement des limites de l'Île-de-France, englobant les « villes à une heure de Paris », de Laon à Chartres et de Beauvais à Sens. Dans les zones limitrophes, bien que le développement des territoires résidentiels crée des emplois de proximité, ceux-ci ne progressent pas au même rythme que la population, particulièrement aux confins de la Seine-et-Marne, entre Meaux et Nemours. Enfin, les fonctions économiques exercées diffèrent selon les territoires du bassin, avec des emplois métropolitains davantage concentrés dans les grands pôles urbains et des emplois productifs plus présents dans les hinterlands et périphéries d'agglomérations (figure 3).

Une dynamique fonctionnelle qui tend à converger

Cependant, au fil du temps, les spécificités fonctionnelles tendent à se réduire au sein de cet espace : les emplois se tertiarisent et les fonctions autres que productives (métropolitaines, présentielles et transversales) se diffusent dans l'économie, plus rapidement qu'à l'échelle nationale. Les zones d'emploi fortement spécialisées dans le passé (par exemple l'industrie automobile à Poissy) sont aussi celles qui se sont le plus diversifiées depuis. Certaines fonctions de production demeurent toutefois spécifiques aux confins du bassin : nucléaire à Chinon, industrie à Loches et Nogent-le-Rotrou, agriculture à Péronne et en Thiérache, viticulture à Épernay, etc. Elles résultent moins d'un dynamisme de ces activités que de leur repli dans les autres zones.

Des échanges fortement polarisés

Les territoires de ce bassin sont interconnectés et reliés entre eux par des flux économiques, qui redistribuent les richesses via les flux salariaux et commerciaux. Toutefois, ces échanges sont fortement polarisés vers la métropole parisienne, au centre de 60 % des flux salariaux observés entre zones d'emploi. Autour d'un hypercentre pourvoyeur d'emplois et d'activités économiques, les

territoires périphériques, interagissant moins entre eux, contribuent cependant à soutenir le développement économique de l'agglomération parisienne en fournissant de la main-d'œuvre et des matériaux de construction et en offrant des espaces de stockage (déchets, déblais du Grand Paris Express stockés en Seine-et-Marne...) et des entrepôts logistiques. De par la diversité de leur orientation agricole, ils produisent également des denrées alimentaires (lait et viande en Normandie, céréales en Beauce et en Île-de-France, cultures maraîchères dans les Hauts-de-France...) en direction du vaste bassin de consommation parisien ou des marchés à l'export.

En 2015, plus de 235 000 actifs en provenance des départements non franciliens du Bassin parisien travaillent en Île-de-France. Ils perçoivent 8,5 milliards d'euros de salaires, soit 5 % des montants annuels versés par les établissements franciliens.

La polarisation des échanges économiques au sein du bassin s'illustre également par les liens de contrôle entre sièges sociaux et établissements dépendants. Ainsi, au sein du bassin, lorsque l'emploi dépend d'un centre de décision situé dans un autre département du bassin, celui-ci est presque exclusivement localisé en Île-de-France, la région capitale concentrant têtes de groupes et centres de décision.

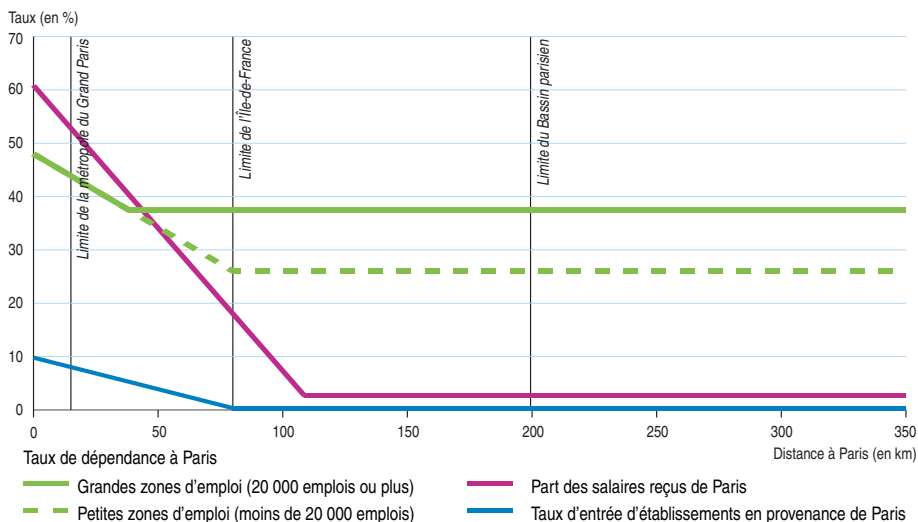
Une capitale qui attire, mais diffuse moins

Le dynamisme économique de l'agglomération parisienne s'illustre dans de multiples dimensions : de nombreuses créations d'emplois, une main-d'œuvre hautement qualifiée et un taux de création d'entreprises important (15,4 % en 2016 et jusqu'à 18,4 % en Seine-Saint-Denis, contre 12,9 % en France métropolitaine). Ce contexte engendre une force d'attraction sur les territoires alentour, qu'elle soit humaine ou économique.

Pendant, cette attractivité rejaille sur un périmètre géographique restreint. Ainsi, au sein du Bassin parisien, plus de 85 % des transferts d'établissements sont internes à l'Île-de-France. Pour les autres, la dynamique suit une logique centrifuge : les établissements quittant l'Île-de-France sont plus nombreux que ceux qui viennent s'y installer, probablement en lien avec le coût du foncier ; en revanche, la situation est équilibrée en matière d'emplois. En effet, les établissements sortants sont en moyenne de petite taille et vont se développer dans le cadre du transfert. Par contre, les établissements entrants, de plus grande taille, ont tendance à perdre des effectifs salariés quand ils s'installent en Île-de-France. La croissance économique et le développement de l'emploi de l'Île-de-France sont surtout le fait des dynamiques de l'emploi dans les établissements stables, n'ayant pas fait l'objet de transfert. Les dynamiques franciliennes de développement économique peinent donc à se propager hors des limites de l'Île-de-France. En

4 L'intensité des liens économiques avec la zone d'emploi de Paris décroît rapidement avec la distance

Schéma synthétique de la variation de trois indicateurs économiques selon la distance à Paris



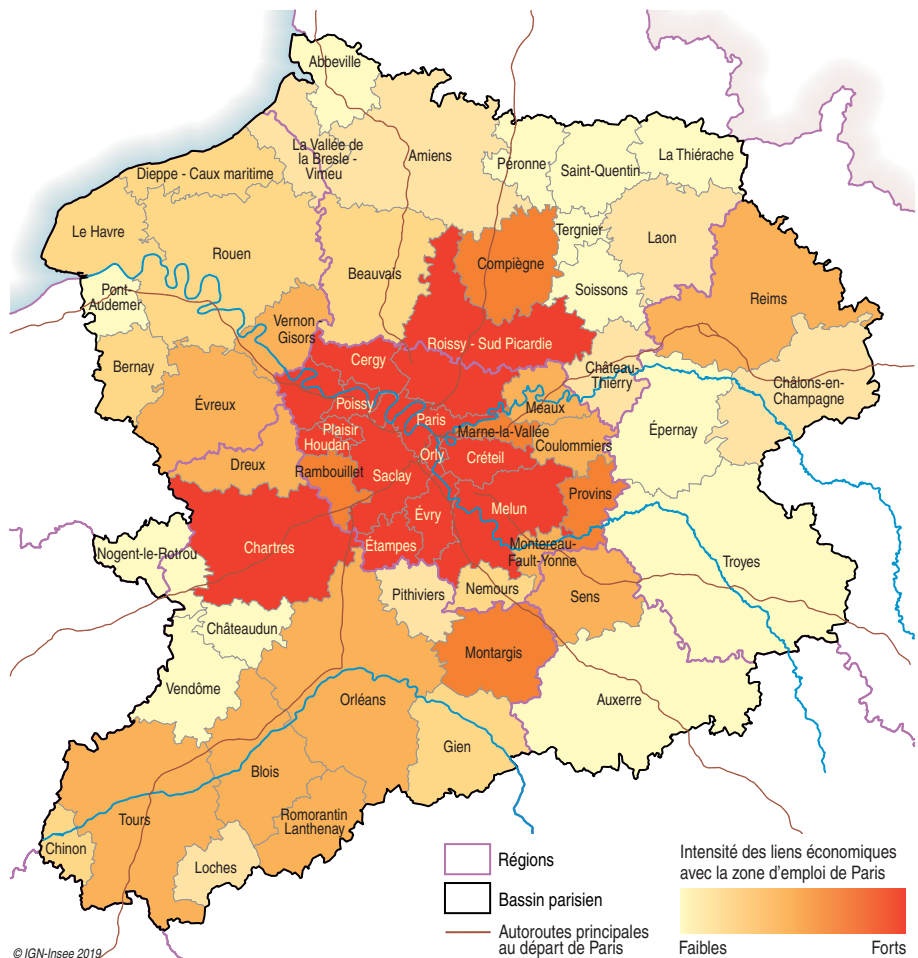
La courbe est obtenue par régression linéaire sur les données observées dans chaque zone d'emploi. Les distances sont calculées aux centroïdes des zones d'emploi.

À l'intérieur de l'Île-de-France, différents indicateurs tendent à décroître avec l'éloignement à Paris : la part des salaires reçus de Paris, l'arrivée d'établissements en provenance de Paris et la part des emplois dépendant des sièges parisiens. Au-delà, ces indicateurs sont stables quelle que soit la distance.

Sources : Insee, DADS 2015, Répertoire des entreprises et des établissements 2006 à 2015, Lifi 2015, Esane 2015, Clap 2015.

5 Des liens économiques moins intenses à l'Est

Intensité des flux économiques avec la zone d'emploi de Paris



Lecture : pour chaque indicateur étudié, un score a été attribué aux zones d'emploi en fonction de leur classement par quantile au sein du Bassin parisien. L'intensité des liens économiques avec Paris correspond ici à la somme de ces scores. Flux retenus : navetteurs (part des actifs travaillant dans la zone d'emploi de Paris - ZEP), salaires (part des salaires en provenance de la ZEP), transferts d'établissements (part des établissements en provenance de la ZEP), contrôle centre de décision-établissements (part des emplois contrôlés par un centre de décision de la ZEP), hors flux de marchandises.

Sources : Insee, DADS 2015, Répertoire des entreprises et des établissements 2006 à 2015, Lifi 2015, Esane 2015, Clap 2015, recensement de la population 2015.

effet, à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération parisienne, l'intensité des liens économiques décroît : les échanges sur le marché du travail deviennent de moins en moins intenses, générant de plus faibles flux salariaux. Il en est de même pour les transferts d'établissements et pour l'emprise des centres de décisions franciliens sur les économies locales (figure 4). Ensuite, une fois franchies les limites de la région, l'effet distance s'estompe rapidement et la capitale n'essaime pas davantage sur son *hinterland* que sur le reste du territoire national. En parallèle, les transferts d'établissements sont fréquents du centre vers la petite couronne, mais plus rares au-delà. Cette observation appuie l'idée d'un développement francilien porté par l'insertion de Paris dans les réseaux d'échange européens et mondiaux. Par ailleurs, peu d'entreprises existent à l'échelle du bassin. Pour la plupart, elles sont soit implantées à l'échelle d'une région, soit à l'échelle nationale, voire internationale. Les rares entreprises multi-régionales dont tous les établissements se situent dans le bassin appartiennent pour une large part au secteur des industries manufacturières, et plus spécifiquement de l'industrie chimique et pharmaceutique, qui constitue l'une des spécialités productives de la zone, avec un modèle de fonctionnement alliant conception/gestion en région parisienne et production aux franges.

Un territoire structuré par des polarités et des césures géographiques

Au-delà des dynamiques d'ensemble concentriques, l'étude du territoire et des flux qui l'irriguent laisse entrevoir des ruptures de fonctionnement démographiques comme économiques (figure 5). Les grands axes de communication, en particulier les réseaux de transport routiers (autoroutes A1, A4...) ou ferroviaires, structurent le bassin en facilitant les échanges. Les fleuves ont aussi largement déterminé les modèles de peuplement historiques dans le territoire et ont favorisé l'essor des villes, en assurant l'approvisionnement en eau et en servant de voie de communication. Aujourd'hui, 20 millions de tonnes de fret sont par exemple acheminées sur la Seine entre Paris et Le Havre, dont 10 millions liées à la filière bâtiment et travaux publics et 6 millions au

Définitions

Agglomération parisienne : correspond à l'unité urbaine de Paris. Basée sur la continuité du bâti, elle regroupe 429 communes.

Richesse dégagée : la richesse dégagée par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises et elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsque l'entreprise est non marchande, la richesse dégagée est assimilée aux rémunérations versées.

Zone d'emploi : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

Indicateur de concentration d'emploi : il est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone, et permet d'informer sur l'attractivité du territoire. À titre d'exemple, quand le nombre d'emplois sur un territoire est inférieur au nombre d'actifs en emploi résidents ($ICE < 100$), ce territoire est qualifié de résidentiel.

Fonctions d'emploi : il s'agit de l'analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont regroupées en quatre grands postes :

- **Fonctions métropolitaines** : elles se concentrent davantage dans les plus grandes aires urbaines, ce sont les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce interentreprises et de culture et loisirs.

- **Fonctions présentes** « au service de la population » : ce sont les fonctions de distribution, de services de proximité, d'éducation et formation, de santé et action sociale et d'administration publique.

- **Fonctions de production concrète** : ce sont les fonctions qui assurent la production des biens matériels : l'agriculture, le BTP et la fabrication.

- **Fonctions transversales** : ce sont les fonctions transport et logistique et entretien et réparation. Ces fonctions sont présentes dans tous les secteurs de l'économie.

Sphère productive / Sphère présente : les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

recyclage des déchets (source Haropa). Les relations avec Paris sont ainsi plus étroites le long de deux axes privilégiés, proches de la Seine et de la Loire : l'un vers le nord-ouest regroupant de nombreux navetteurs travaillant en Île-de-France, et l'autre vers le sud, d'Orléans à Tours, qui entretient des relations économiques plus marquées avec la capitale (transferts d'établissements, lien de dépendance, flux de salaires, etc.).

Ces deux axes forment un arc centré sur l'Île-de-France, s'étendant d'une part vers Le Havre le long de la Seine, et d'autre part vers Tours. Les zones d'emploi contenues dans cet arc partagent en outre un certain nombre de traits communs. Il s'agit de territoires faisant preuve d'un dynamisme économique, qui se traduit notamment par un taux élevé de création d'entreprises (qui

ailleurs tend à décroître avec l'éloignement à Paris) et un plus faible taux de chômage que la moyenne du Bassin parisien. Ils se caractérisent également par une part élevée de cadres, de fonctions métropolitaines et d'emplois dans le secteur numérique.

À l'inverse, l'est du bassin, de l'Auxerrois à la Thiérache, semble moins intégré à cet espace, entretenant des échanges plus restreints avec l'Île-de-France. La faible densité de population au sud de la Champagne et le moindre développement des réseaux routiers et ferrés contribuent en partie à expliquer cette rupture. Au sein même de la région francilienne, la césure traverse la Seine-et-Marne, isolant, à l'est, son ancienne partie champenoise suivant le tracé historique des anciennes provinces, de sa partie francilienne, à l'ouest. ■

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Gascard N., Lu A. V., « Organisation, fonctionnement et dynamiques de l'espace autour de Paris et de l'Île-de-France », *Insee Dossier Île-de-France* n° 4, juin 2019.
- Gascard N., Lu A. V., « L'influence de l'agglomération parisienne s'étend aux régions voisines », *Insee Première* n° 1758, juin 2019.
- « Emploi et territoires », CGET, Rapport de l'Observatoire des territoires 2016, janvier 2017.
- « Le Bassin parisien, une méga-région ? », *Cahiers de l'IAU* n° 153, IAU îdF, février 2010.